14/4/2011

Elections sénatoriales

Jean-Noël Cardoux candidat à la Haute assemblée

Jean-Noël Cardoux ne faisait plus mystère de son intérêt pour le Sénat depuis un certain temps. Dès le lendemain des élections cantonales, ce vice-président du Conseil général et ancien président de l'Association des maires du Loiret, officialisait sa candidature pour le scrutin qui mobilisera les grands électeurs le troisième ou le quatrième week-end de septembre.

Le Loiret dispose de 3 sièges de sénateurs, actuellement occupés par Eric Doligé (Ump), président du Conseil général, Janine Rozier (Ump) et Jean-Pierre Sueur (PS).

La semaine dernière, Janine Rozier (73 ans) a fait savoir qu'elle ne briguerait pas un nouveau mandat après une carrière politique, il est vrai, bien remplie : 30 ans maire d'Ormes (1971-2001), conseillère générale du canton d'Ingré durant 19 ans et sénatrice depuis 2001.

Avec la candidature de Jean-Noël Cardoux et celle d'Eric Doligé, également confirmée, la Droite est à la recherche du troisième homme... ou de la troisième femme, même si la parité n'est plus de mise pour les sénatoriales de 2011.

Ce n'est d'ailleurs pas le seul changement. En effet, le mode de scrutin n'est pas le même dans tous les départements (selon le nombre de sièges qui leur sont attribués). 112 sénateurs seront élus à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne et 58, dont ceux du Loiret, au scrutin majoritaire à deux tours. Compte tenu de cette particularité, la majorité présidentielle suivra attentivement les résultats dans le Loiret car sa majorité au Sénat est faible. C'est, pour elle, un département qui peut faire la différence.

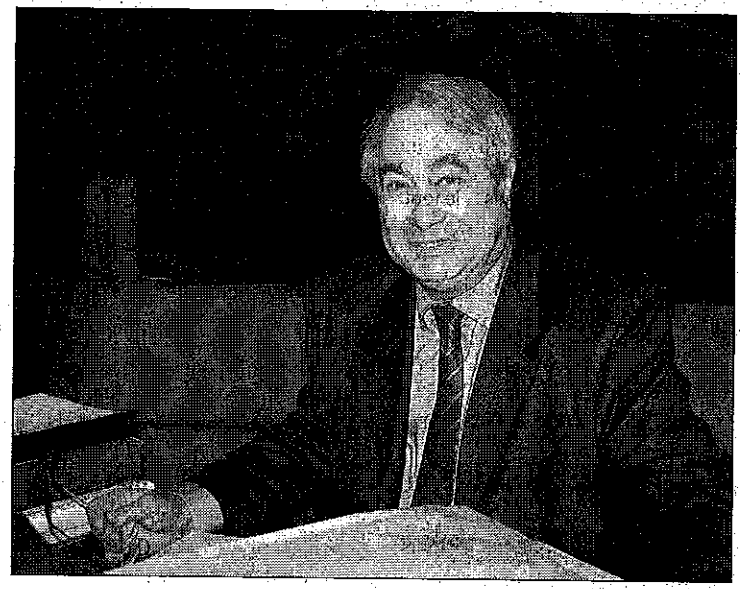

Jean-Noël Cardoux.

A quelques mois de ce scrutin destiné à renouveler la Haute assemblée, toutes les cartes ne sont pas encore distribuées. Rien n'empêche les candidats d'une même famille politique de présenter une liste commune, comme le faisait autrefois Kléber Malécot, Paul Masson et le Dr Louis Boyer. Ce système avait fait la preuve de son efficacité... en son temps. Aujourd'hui la Gauche a repris un certain nombre de communes et la majorité présidentielle s'effrite. Le départ des radicaux de Jean-Louis Borloo de l'Ump, entériné la semaine dernière, peut avoir des incidences dès ce scrutin en suscitant des vocations jusqu'ici imprévues et même tardives voire insolites, elles peuvent troubler le jeu.

A suivre.

M.P.

Bon à retenir

Le nombre de sénateurs passe de 343 à 348 pour tenir compte de l'évolution démographique de la population. 170 sièges, concernant 38 départements métropolitains, quatre départements d'Outre-Mer, deux collectivités d'Outre-Mer et les français vivant hors de France (six sièges), seront à pourvoir en septembre.

Cette élection relève du suffrage universel indirect et, en conséquence, ne mobilise que les « grands électeurs » : conseillers municipaux (de un à 15 délégués pour les communes de moins de 9 000 habitants, tous les conseillers municipaux pour les communes de plus de 9 000 habitants, tous les conseillers municipaux plus un délégué supplémentaire par tranche de 1 000 habitants pour les communes de plus de 30 000 habitants), les conseillers généraux et régionaux, et les députés.

La durée du mandat est de six ans (autrefois 9).